



Montants et descendants saison 2024 - 2025 Dames

Phase Régulière

Dans la première phase de la compétition : toutes les équipes se rencontrent dans une formule de matches aller-retour.

Play-offs

Le champion : le vainqueur des play-offs.

Les play-off sont disputés avec les 8 premières équipes classées de la saison régulière dans une formule « meilleur des trois ».

Les matchs 1 et 2 se joueront respectivement vendredi et dimanche, le match décisif sera mardi. En concertation avec les clubs, il est possible de déroger à cette formule par décision du département compétition.

Les rencontres des play-off sont dirigées par 3 arbitres. Les frais sont chaque fois pris en charge par le club visité.

1/4 finals: best of three:

A	B	C	D
8 vs 1	/ 7 vs 2	/ 6 vs 3	/ 5 vs 4
1 vs 8	/ 2 vs 7	/ 3 vs 6	/ 4 vs 5
1 vs 8	/ 2 vs 7	/ 3 vs 6	/ 4 vs 5

1/2 finals: best of three:

Les rencontres sont disputées par 2 groupes en 3 journées de championnat

Groupe avec « le vainqueur A et le vainqueur D »

Groupe avec « le vainqueur B et le vainqueur C »

Le premier match se jouera sur le terrain de l'équipe la moins bien classée après la saison régulière, le deuxième match sur le terrain de l'équipe la mieux classée et le troisième match éventuel à nouveau sur le terrain de l'équipe la mieux classée.

Final round: best of three

Le premier match se jouera sur le terrain de l'équipe la moins bien classée après la saison régulière, le deuxième match sur le terrain de l'équipe la mieux classée et le troisième match éventuel à nouveau sur le terrain de l'équipe la mieux classée.

Descendants

Le Conseil d'administration prendra une décision concernant le format des compétitions pour la saison 2025-2026 au plus tard le 1er novembre 2024. Les scénarios suivants sont prévus :

SCÉNARIO A : AUCUN CHANGEMENT DE FORMAT

Les play-downs se jouent avec les clubs classés 9ème, 10ème, 11ème & 12ème de la phase régulière du championnat.

Les clubs classés 9 à 12 de la compétition régulière (4 équipes) jouent en aller-retour, soit un total de 6 matchs. Ils débutent avec respectivement 6, 4, 2 et 0 points au classement, selon le classement final de la phase régulière.

Les 2 équipes qui terminent dernières du classement descendent en 1er Landelijke/1er Régional.

Si deux équipes ou plus terminent à égalité de points, le classement à la fin de la phase régulière du championnat est pris en considération.

Une équipe qui déclare ou est déclarée forfait général en cours de saison est donc considérée comme faisant partie des descendants.

Si une équipe renonce à son droit de s'inscrire en Top Division Women, le descendant la mieux classé acquerra le droit de prendre cette place.

SCÉNARIO B : CRÉATION D'UNE DIVISION TOP DIVISION WOMEN 2 (TDW2) QUI RÉDUIRA LE NOMBRE D'ÉQUIPES EN TOP DIVISION WOMEN 1 (TDW1) À 10

Les play-downs se jouent avec les 4 dernières équipes classées de la phase régulière du championnat.

Les clubs classés de 9 à 12 de la phase régulière du championnat (4 équipes) jouent en aller-retour, soit un total de 6 matchs. Ils débutent avec respectivement 6, 4, 2 et 0 points au classement, selon le classement final de la phase régulière.

Les 2 équipes qui terminent dernières du classement chutent à TDW2.

Si deux équipes ou plus terminent à égalité de points, le classement à la fin de la phase régulière du championnat est pris en considération.

Une équipe qui déclare ou est déclarée forfait général en cours de saison est donc considérée comme faisant partie des descendants.

Si une équipe renonce à son droit de s'inscrire en Top Division Women, le descendant la mieux classée acquerra le droit de prendre cette place.

SCÉNARIO C : CRÉATION D'UNE DIVISION TOP DIVISION WOMEN 2 (TDW2) QUI RÉDUIRA LE NOMBRE D'ÉQUIPES EN TOP DIVISION WOMEN 1 (TDW1) À 8

Les 4 dernières équipes classées de la phase régulière du championnat descendent en TDW2. Les Play-Downs ne seront pas organisés dans ce cas.

Montants vers la Top Division Women

Le Conseil d'administration prendra une décision concernant le format des compétitions pour la saison 2025-2026 au plus tard le 1er novembre 2024. Les scénarios suivants sont envisagés :

SCÉNARIO A : AUCUN CHANGEMENT DE FORMAT

BASKETBAL VLAANDEREN et AWBB peuvent chacune désigner 1 montant.

Si une fédération ne peut désigner un montant, l'autre fédération acquiert le droit d'attribuer cette place à un deuxième montant.

SCÉNARIO B & C : CRÉATION D'UNE DIVISION TOP DIVISION WOMEN 2 (TDW2)

BASKETBAL VLAANDEREN et AWBB peuvent désigner chacun un nombre égale d'équipes selon la formule suivante :

le nombre d'équipes envisagées pour la TDW2 - le nombre d'équipes descendantes de TDW1

Dans ce cas, aucun montant vers la TDW1 n'est prévue.

Participations aux compétitions européennes

Le classement suivant sera utilisé pour déterminer l'ordre d'octroi des tickets européens disponibles :

1. Champion de TDW
2. Vainqueur de la Coupe de Belgique
3. Finaliste de Play off
4. Deuxième au classement avant les play off
5. Troisième au classement avant les play off
6. Quatrième au classement avant les play off
7. Etc

Si le champion est également le vainqueur de la coupe, ou si le vainqueur de la coupe est également le finaliste perdant des playoffs, le ticket européen ira au prochain club qualifié pour la compétition européenne sur la base du classement ci-dessus.

Si, pour une raison quelconque, un club est dans l'incapacité ou refuse de participer à une compétition européenne, le ticket européen ira au club classé suivant dans le classement.

Les cas non prévus dans ce règlement seront réglés par le Conseil d'administration Basketball Belgium. Une possibilité d'appel contre cette décision n'est pas possible.